

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
125.79

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Avenant n°2 à la convention du 5 septembre 2011 entre la commune de Fontvieille et le Département pour l'occupation de locaux en vue de permanences sociales.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par convention du 5 septembre 2011, la commune de Fontvieille a autorisé l'occupation de ses locaux sis allée des Pins, 13990 FONTVIEILLE, pour des permanences sociales assurées par des agents du Département.

En 2017, le planning des activités a été élargi. Par ailleurs, le lieu de réception des permanences sociales a été modifié. Un avenant n°1 à la convention initiale mentionnant ces changements a été présenté à la Commission permanente du 17 mai 2017 et signé le 10 août 2017.

Le lieu où s'effectuent les permanences va à nouveau changer. Il convient donc de conclure un avenant n°2.

Cet avenant n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PROGRAMMATION
ET DU PATRIMOINE
Service Gestion immobilière

AVENANT N°2
A LA CONVENTION D'OCCUPATION
DU 5 SEPTEMBRE 2011

ENTRE

La Commune de Fontvieille, domiciliée Hôtel de Ville de Fontvieille, 8 rue Marcel Honorat, 13990 Fontvieille, représenté par son Maire, Monsieur Gérard GARNIER, autorisé à signer la présente en vertu de la délibération n° ,

ci-après dénommée "**La Commune**"

d'une part,

ET

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Madame Martine VASSAL, agissant en sa qualité de Présidente du Conseil Départemental, en vertu d'une délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 2 avril 2015, ou son représentant, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental, Délégué au Patrimoine et aux Marchés Publics, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, et en l'espèce en vertu d'une délibération de la Commission Permanente du ,

ci-après dénommé "**l'occupant**"

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention du 5 septembre 2011, la Commune de Fontvieille a autorisé l'occupation de locaux situés Allées des Pins, pour la tenue de permanences sociales.

Par avenant n°1 en date du 10 août 2017, les permanences ont été déplacées au sein du Foyer Flandrin sis 79, Cours Hyacinthe Bellon.

Par ailleurs, les jours de permanences ont été élargis les 1^{er} jeudi matin et 3^{ème} jeudi toute la journée de chaque mois.

Les permanences doivent à nouveau être déplacées. Elles auront lieu à la salle Moissiard 18 avenue des moulins 13990 Fontvieille. Il convient donc de conclure un nouvel avenant à la convention initiale apportant ce changement.

Tel est l'objet de l'avenant n°2 à la convention d'occupation du 5 septembre 2011.

ARTICLE 1er

L'article 1 : "Désignation" de l'avenant n°1 du 10 août 2017 à la convention d'occupation du 5 septembre 2011 est modifié ainsi :

Le bureau des permanences est situé à la salle Moissiard 18 avenue des moulins 13990 FONTVIEILLE.

Ce bureau, d'une surface de 3,30 m², est équipé de mobilier de bureau, d'une ligne de téléphone et d'un accès internet. Il est représenté en orange sur le plan joint en annexe.

L'occupant bénéficiera d'un accès à la salle d'attente et aux sanitaires.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention d'occupation du 5 septembre 2011 et de l'avenant n°1 du 10 août 2017 demeurent inchangées en tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à Marseille en deux exemplaires, le

Pour la Commune de Fontvieille

Le Maire

Gérard GARNIER,

**Pour le Département
des Bouches-du-Rhône**

**Le Délégué au Patrimoine &
aux Marchés Publics**

Jean-Marc PERRIN

Annexe jointe : Plan de localisation du bureau des permanences.